



▶ La nouvelle PAC devra relever les défis liés au déclin des pollinisateurs en Europe



▶ Les fonds publics doivent soutenir les services écosystémiques de base et améliorer les conditions agro-environnementales



▶ Le Pacte vert de l'UE et ses stratégies nécessitent des politiques efficaces pour parvenir à une transition verte réelle et équitable

# Indice Pollinisateurs

Sep 2020

## LE CONTEXTE

Les citoyens européens demandent de plus en plus une amélioration de la manière dont nous mesurons l'impact et l'efficacité des politiques publiques qui affectent l'environnement et le paysage. Pour cette raison, **BeeLife propose d'introduire un indice "Pollinisateurs", Pollinator Index en anglais, comme indicateur d'impact des politiques de l'UE, y compris, mais sans s'y limiter, la nouvelle politique agricole commune (PAC).**

Les pollinisateurs, non seulement les abeilles mais aussi d'autres espèces, sont des alliés essentiels pour maintenir un système de production alimentaire durable et productif ainsi que des (agro)écosystèmes résilients. La Cour des comptes européenne a dénoncé l'inefficacité jusqu'à présent des politiques publiques visant à protéger les pollinisateurs [1] et à améliorer les conditions environnementales globales et la biodiversité des paysages agricoles [2]. Il y a un besoin croissant de mesures plus ciblées et d'une mise en œuvre efficace des politiques existantes pour réaliser de réelles améliorations dans le domaine, comme par exemple la Directive sur l'utilisation durable des pesticides [3], qui promeut des mesures bénéfiques (par exemple, la lutte intégrée contre les ravageurs).

**L'indice "pollinisateurs" a un potentiel d'aide pour surveiller l'efficacité des dépenses publiques et indiquer quand des modifications sont nécessaires (cf. gestion agile).**

## L'indice "pollinisateurs": paramètres et informations fournis

Informations fournies	Paramètres				
	Abondance et richesse des pollinisateurs dans les paysages agricoles	Taux de pertes de colonies d'abeilles mellifères en hiver / été	Richesse botanique au sein des matrices apicoles	Abondance et richesse des pesticides retrouvés dans les matrices apicoles (les abeilles échantillonnent leur environnement)	Quantité de colonies d'abeilles par km2
Identification des paysages favorables / défavorables aux pollinisateurs	✓				✓
Efficacité des politiques visant à améliorer la santé des abeilles à la fois dans et au-delà de la PAC (multiplication des ressources alimentaires, amélioration des habitats, diminution de l'utilisation des pesticides)	✓	✓	✓	✓	
Potentiel de pollinisation	✓	✓	✓		✓
Richesse mellifère d'une certaine zone tout au long de l'année (disponibilité des ressources nutritionnelles liées aux conditions climatiques et environnementales)			✓		✓
Pollution dans les zones où les politiques paysagères ou agricoles ont un effet direct ou indirect par rapport à l'indicateur de l'intensité de l'utilisation des pesticides et, éventuellement, à l'évaluation des utilisations illégales				✓	✓

## **OBJECTIFS DE L'INDICE POLLINISATEURS :**

- **Permettre aux autorités de calibrer et de recalibrer les dépenses publiques.**
- **Identifiez les lacunes ou les effets indésirables des politiques.**
- **Améliorer la transparence et la responsabilité de l'efficacité des investissements publics visant à améliorer la protection des pollinisateurs et de la biodiversité.**

## **CONCLUSION :**

L'indice "Pollinisateurs" est une boîte à outils, une opportunité pour permettre aux autorités de calibrer les dépenses publiques, en prenant en compte un indicateur utile qui témoigne des conditions réelles sur le terrain. L'indice "Pollinisateurs" permettrait notamment aux autorités d'identifier les lacunes ou les effets indésirables et d'élaborer des stratégies pour les contrer. L'indice "Pollinisateurs" peut être introduit parmi une série de mesures à long terme pour réussir à réaliser les ambitions européennes du Pacte vert de l'UE et de ses stratégies de la "Fourche à la fourchette" (Farm to Fork) et de la biodiversité.

La Commission européenne avait envisagé la création d'un indice des pollinisateurs dans le cadre de l'initiative européenne sur les pollinisateurs. Néanmoins, il n'a toujours pas vu le jour et risque d'être exclu de politiques vitales comme celle de la PAC, actuellement en fin de négociation. Pour cela et pour son application à toutes les autres politiques qui ont un impact sur les pollinisateurs, BeeLife demande et encourage la création d'un indice "Pollinisateurs". BeeLife reste à la disposition des institutions et des chercheurs européens pour contribuer au développement de cette proposition.

L'indice "Pollinisateurs" est un outil qui promet d'améliorer notre compréhension de notre impact sur l'environnement. La motivation de BeeLife est claire: aider à améliorer les conditions environnementales des pollinisateurs à long terme.

### Références:

[1] European Court of Auditors. 2020. Special report No 15/2020: Protection of wild pollinators in the EU: Commission initiatives have not borne fruit. <https://www.eca.europa.eu/en/Pages/NewsItem.aspx?nid=13925>

[2] European Court of Auditors. 2020. Special Report 13/2020: Biodiversity on farmland: CAP contribution has not halted the decline. <https://www.eca.europa.eu/en/Pages/DocItem.aspx?did=53892>

[3] Regulation (EC) No 1107/2009 of the European Parliament and of the Council of 21 October 2009 concerning the placing of plant protection products on the market and repealing Council Directives 79/117/EEC and 91/414/EEC <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32009R1107>

### **Pour plus d'informations, veuillez trouver nos documents:**

- **Rapport sur le futur de la PAC et les Pollinisateurs : <https://link.bee-life.eu/CAP2020>**
- **Document de présentation de l'Indice Pollinisateurs: [https://link.bee-life.eu/Pollinator\\_Index1](https://link.bee-life.eu/Pollinator_Index1)**
- **Article détaillant l'Indice Pollinisateurs: [https://link.bee-life.eu/Article\\_PollinatorIndex](https://link.bee-life.eu/Article_PollinatorIndex)**



La nouvelle PAC devra relever les défis liés au déclin des pollinisateurs en Europe



Les fonds public doivent servir à soutenir les services écosystémiques et améliorer les conditions agri-environnementales



Le Pacte vert européen et ses stratégies nécessitent des politiques publiques efficaces pour permettre une transition écologique réelle et équitable

# ECO-PROGRAMME Pollinisateur

Sep 2020

Un **Éco-programme Pollinisateurs** est une proposition pour la future Politique agricole commune permettant à tous les États membres d'introduire un "ensemble" de pratiques agricoles à mettre en oeuvre (critères d'éligibilité) pour qu'un agriculteur/une agricultrice puisse bénéficier de cet Éco-programme Pollinisateurs. Ceci inclut un certain nombre de pratiques obligatoires à appliquer, ainsi que la possibilité pour certains États membres d'ajouter un ensemble de mesures, spécifiques à leur contexte, **bénéfiques pour les pollinisateurs**. L'Éco-programme Pollinisateurs constitue un outil à l'échelle de l'UE au sein de la PAC, facilement adaptable aux niveaux national ou local.

## PROPOSITIONS CLÉS

## RÉSULTATS ATTENDUS

### MESURES OBLIGATOIRES

- **Un agriculteur/Une agricultrice doit cultiver une ou plusieurs cultures d'intérêt (alimentaire ou habitat) pour les pollinisateurs sur au moins 10% de sa surface agricole chaque année. Avec si possible une disponibilité de floraison tout au long de l'année.** → Accès aux ressources pour les abeilles mellifères et les pollinisateurs sauvages tout au long de l'année. 
- **Un choix variétal avec des qualités, un potentiel nectarifère et pollinifère attesté:** possibilité de développer un système de certification de semences "favorable aux pollinisateurs" (BEE-FRIENDLY PLANT BREEDING certification). → Contribution à l'amélioration de la santé des abeilles et des pollinisateurs. 
- **Diversification des variétés cultivées au sein de la parcelle (min.3).** → Résilience des agrosystèmes. Présence des auxiliaires de culture qui limite l'expansion des maladies. 
- **Présence des éléments du paysage sur l'exploitation min. 7%.** → Amélioration du service écosystémique de pollinisation. Maintien de la biodiversité. 
- **Pas d'utilisation préventive des pesticides (traitement de semence inclus) et en cas de besoin, utilisation de pesticides non-persistant (DT inf. À 15j.).** → Réduction de la présence de pesticides pollution dans l'environnement: eau, sol, air, soil. Evitement des phénomènes d'intoxication chronique. Concept: Une seule santé! 
- **Si un traitement pesticide est nécessaire (après une approche en lutte intégrée), application du traitement après le coucher du soleil (quand l'activité de vol des pollinisateurs est réduite) pour tous les pesticides (inclus herbicides et fongicides).** → Evitement de l'utilisation non nécessaire des pesticides en faveur de la mise en oeuvre des alternatives. Diminution des phénomènes d'intoxication et de contamination des produits de la ruche. 
- **Au min, 10 h/an de formation sur les pollinisateurs et les insectes auxiliaires.** → Fourniture de connaissances scientifiques aux agriculteurs. 
- **Engagement bipartite apiculteur/cultivateur ou naturaliste/agriculteur.** → Stimulation de la cohésion sociale et de l'empathie dans les zones rurales et promotion des bonnes pratiques pour une production et un rendement durable. 

### MESURES OPTIONNELLES

- **Rotation des cultures (BCAE 8) entre 4 et 7 ans.**

BeeLife propose que les agriculteurs et apiculteurs / naturalistes perçoivent des incitations appropriées s'ils remplissent les critères décrits ci-dessus.

Les États membres devraient être autorisés à établir l'Éco-programme Pollinisateurs en tant que contrat pluriannuel dans leurs plans stratégiques.

## OBJECTIFS DE L'ÉCO PROGRAMME POLLINISATEURS

- **Ramener les pollinisateurs et la biodiversité dans le paysage agricole** pour une résilience des systèmes de production accrue.
- **Contribuer à la réalisation des objectifs des stratégies de la Fourche à la fourchette** ("Farm to Fork") **et de la biodiversité au sein de la PAC** (à savoir, la réduction des risques et l'utilisation des pesticides).
- **Intégrer la dimension humaine en renforçant le lien entre les différents secteurs agricoles pour une relation productive.**
- **Soutenir et encourager les agriculteurs à passer à l'agroécologie.**
- Augmenter la production de miel en Europe.
- **Contribuer à améliorer la santé des pollinisateurs, des Hommes et celle de l'environnement en général: "One Health"!**
- Contribuer à la **responsabilisation de la PAC.**
- Transformer les éco-programmes en mesures attractives pour les agriculteurs.

### **Notre vision globale de la protection future des pollinisateurs au sein de la PAC, associant l'Éco-programme Pollinisateurs à une série de mesures**

(Niveau requis en termes de protection environnementale)

#### Eco-programme Pollinisateurs

- 1 ou plusieurs cultures d'intérêt pour les pollinisateurs sur au moins 10% de la surface agricole
- Des variétés qui fournissent des ressources alimentaires aux pollinisateurs
- Diversification
- Formation
- Engagement des parties prenantes
- Éléments pérennes du paysage
- Utilisation durable des pesticides

#### Second pilier

- Mesures agri-environnementales et climatiques
- Services de conseil agricole
- Aide à l'investissement
- Système d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole

Améliorer les indicateurs de la PAC  
Observatoires des pollinisateurs (Index Pollinisateurs)

**Volontaire  
pour les  
agriculteurs**

#### Conditionnalité renforcée

##### **Objectifs**

1. Créer un réseau de ressources et d'habitats à l'échelle du paysage.
2. Multiplier les ressources et les habitats afin qu'ils soient disponibles toute l'année.
3. Réduire la présence des stressseurs: diminuer la prévalence des pesticides et la pollution liée aux fertilisants.

##### **Mesures**

BCAE 1 "Prairie permanente" + contrôle de la pression de pâturage + attention aux biocides et aux produits vétérinaires  
BCAE 4 Bandes fleuries" = plantes attractives pour les pollinisateurs, attention aux pesticides et à la fauche  
BCAE 8 "Rotation des cultures" (min. 4 ans, idéalement 7) + des plantes d'intérêt pour les pollinisateurs  
BCAE 9 "Zone non productive" = plantes d'intérêt pour les abeilles + absence de pesticide + éléments pérennes du paysage  
BCAE 10 "Prairie Natura 2000" = contrôle de la pression de pâturage + attention à l'usage des produits vétérinaires et biocides  
ERMG 11, 12, 13 – Principe de la lutte intégrée appliqué à la santé des plantes et des animaux

**Obligatoire  
pour les  
agriculteurs**

**Pour plus d'informations, veuillez trouver notre rapport complet sur l'avenir de la PAC et des pollinisateurs à l'adresse suivante: <https://link.bee-life.eu/CAP2020> ou contacter Andrés SALAZAR [comms@bee-life.eu](mailto:comms@bee-life.eu)**